



RAPPORT
ANNUEL
2011 • 2012



Fondation de la faune du Québec





RAPPORT
ANNUEL
2011 • 2012

CONCEPTION
ET SUPERVISION DE PRODUCTION
Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec, 2012

ISBN
978-2-550-66120-7

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

PHOTO EN COUVERTURE
NADIA BÉLANGER/QCN 2011



Fondation de la faune du Québec





PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Québec, juillet 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2012.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2011-2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune,

Serge Simard

Québec, juillet 2012

Monsieur Serge Simard
Ministre délégué
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec)
G1S 4X4

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2012.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2011-2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Jacques Gauthier



TABLE DES MATIÈRES

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
Le conseil d'administration	5
1 Présentation de la Fondation de la faune du Québec	6
1.1 Constitution	6
1.2 Fonctions et pouvoirs	6
1.3 Secteurs d'activité	6
1.4 Encadrement administratif	7
2 Orientations stratégiques	8
2.1 Orientations stratégiques	8
3 Faits saillants 2011-2012	9
4 Résultats de l'exercice 2011-2012	10
4.1 Orientation 1 – La protection et l'aménagement des habitats fauniques	10
4.2 Orientation 2 – Catalyseur pour favoriser le développement d'initiatives fauniques	13
4.3 Orientation 3 – Assurer la pérennité et le développement de l'organisation	14
4.4 Suivi du Plan d'action de développement durable 2008-2013	16
5 Perspectives 2012-2013	18
Le personnel	19
Les donateurs et partenaires de la Fondation	20
Les partenaires promoteurs de projets 2011-2012	25
États financiers	28
Code de déontologie	40



DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR-GÉNÉRAL

AU 31 MARS 2012

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2012. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2011-2012* :

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2011-2014.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la
Fondation de la faune du Québec,

André Martin
Québec, le 1^{er} juin 2012



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Toujours préoccupée de servir les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs et tous les organismes qui se préoccupent de faune et de nature au Québec, la Fondation de la faune du Québec a complété, en 2011-2012, sa 25^e année d'activité. Que de chemin parcouru depuis 1987, année où six projets recevaient une aide financière de la Fondation. En 2011-2012, ce sont près de 4,7 millions de dollars qui ont

été investis dans la réalisation d'environ 600 projets à caractère faunique réalisés par des organismes locaux, régionaux ou nationaux.

L'expertise développée par la Fondation au fil des années se reflète aussi dans la reconnaissance dont elle jouit dans le milieu de l'administration publique et de la conservation.

Ainsi, le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole a permis à la Fondation de voir sa candidature retenue dans la catégorie « fonction publique » du Prix d'excellence de l'administration publique du Québec. Le concours annuel de l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ) souligne les réalisations remarquables du secteur public et rend hommage à ceux et celles qui en sont les maîtres d'œuvre.

La crédibilité et la pertinence de la phase II de ce programme, lancé au printemps 2011, ont été rapidement reconnues par RBC Banque Royale, qui, par l'entremise de son programme Eau bleue, a décidé d'y investir 200 000 \$. Cette contribution s'ajoute à celle de Syngenta, partenaire du programme depuis 2005, et elle consolide l'aide financière qui sera offerte, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), aux producteurs agricoles pour leurs initiatives de protection et de mise en valeur des habitats fauniques dans de petits et moyens bassins versants agricoles.

Je suis également heureux de constater que le bassin de sympathisants continue de s'élargir. Plus de 6 000 personnes et organismes ont contribué financièrement à la mission de la Fondation, en faisant un don lors de notre campagne annuelle de sollicitation, en utilisant leur carte de crédit Nature VISA Desjardins, en participant à notre Encan faune et nature sur Internet ou à notre soirée-bénéfice de Montréal, ou encore en achetant des produits comme les timbres de conservation ou les livres *Sarah et Simon* pour lesquels la Fondation reçoit des redevances. Plus de 1 315 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage ont également contribué à la mission de la Fondation en achetant leur permis. De plus, la Fondation maintient d'excellents partenariats d'affaires avec plusieurs entreprises. Ces succès en incitent d'autres à s'intéresser à la Fondation et à développer de nouvelles façons de contribuer à la réalisation de sa mission.

Je félicite et remercie tous les employés et les membres du conseil d'administration de la Fondation pour leur professionnalisme, leur travail remarquable et leur engagement envers la cause.

Jacques Gauthier



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Durant l'année 2011-2012, qui constitue la première année de notre planification triennale 2011-2014, trois grandes orientations ont guidé notre action et ont donné lieu à des résultats particulièrement impressionnants.

En 2011-2012, une de nos priorités était d'accentuer l'effort pour préserver la biodiversité faunique. Diverses actions ont contribué à atteindre cet objectif.

D'abord, les fonds réservés aux projets visant les espèces menacées et vulnérables ont été maintenus à un niveau élevé en 2011-2012. Des efforts particuliers ont été entrepris pour deux espèces emblématiques de la faune en danger, soit les tortues et les bélugas. Un colloque sur les tortues menacées, tenu à Maniwaki en juin 2011, a permis de faire un bilan sur leur situation et de dégager des recommandations pour le futur. De plus, la Fondation a offert un soutien au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) afin d'élaborer une stratégie de promotion du béluga pour les prochaines années. Il est à souligner que le Groupe Cossette Communication a choisi d'offrir gracieusement ses conseils pour le développement de cette campagne.

Par ailleurs, le fonds Adoptez un habitat a été développé afin de recueillir des fonds destinés à la sauvegarde de 150 sites d'intérêt faunique à protéger en priorité. Une nouvelle section de notre site Internet a été créée afin de présenter cette initiative et les façons d'y contribuer. De plus, une carte géographique et des photos mettent en valeur les milieux naturels où des projets de protection sont en cours. Les donateurs peuvent diriger leur don vers l'un de ces sites. Des entreprises ont déjà « adopté » un site, tandis que les bénéficiaires de notre activité-bénéfice et de notre campagne de financement 2011 ont été investis dans ce fonds. Une stratégie de sollicitation visant les organisateurs d'événements écoresponsables sera déployée en 2012 afin de générer de nouvelles sources de revenus.

Ces fonds additionnels et des demandes d'aide financière plus nombreuses ont conduit au soutien d'un nombre record de projets d'acquisition de terrains et le budget du programme Protéger les habitats a été doublé en conséquence.

Ainsi, à l'automne 2011, nous avons soutenu l'acquisition de 12 sites en vue de protéger une superficie totale de plus de 750 hectares. La valeur faunique exceptionnelle de ces sites et les menaces pesant sur leur intégrité ont incité la Fondation à réunir les sommes nécessaires pour assurer leur protection. Les terres acquises sont majoritairement situées dans le sud du Québec (Montérégie, Estrie et Lanaudière), là où la biodiversité est la plus riche, mais aussi la plus menacée. La Fondation a aussi soutenu l'acquisition de six lots boisés abritant des falaises fréquentées par des oiseaux de proie dans les Laurentides.

Parallèlement à ces interventions, nous avons réalisé une étude sur l'évaluation des résultats des projets de protection. L'efficacité des méthodes de conservation utilisées est confirmée et l'on a observé des résultats sociaux probants et un changement de comportement concret de la part des propriétaires privés concernés. La Fondation entend toutefois continuer à bonifier ses interventions en documentant davantage les caractéristiques des sites à protéger en vue d'obtenir plus de résultats mesurables.

De plus, la Fondation de la faune du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont travaillé en étroite collaboration afin de créer un répertoire sur la biodiversité et les espèces menacées à l'intention des gestionnaires et des aménagistes du territoire. Cette banque de ressources variées (outils cartographiques, banques de données, publications, informations sur des organismes, etc.) qui ont en commun la biodiversité et les espèces fauniques en situation précaire sera présentée dans une section de notre site Internet. Elle sera utile à toutes les personnes qui doivent prendre en compte la biodiversité dans leurs projets de développement durable.

Suite en page suivante

La deuxième orientation consistait à favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu naturel et particulièrement en milieu forestier. On peut affirmer que 2011-2012 marque la consolidation de nos efforts en ce domaine. Le Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, qui a connu trois vagues de projets depuis 2009, donne maintenant des résultats tangibles. En effet, les acteurs fauniques commencent à disposer d'outils concrets qui leur permettent une participation plus éclairée aux processus de gestion intégrée des ressources en milieu forestier : connaissance du territoire et des enjeux fauniques, guides techniques, principes d'aménagement, outils de simulation, etc.

Enfin, je souhaite souligner deux actions entreprises en vue de réaliser la troisième orientation visant à accroître l'efficacité des initiatives soutenues dans le cadre de nos programmes.

Premièrement, nous avons établi le bilan des trois premières années d'activité (2007-2010) du programme AQHA frayère. Cette évaluation nous a permis d'observer que les besoins étaient grands. Compte tenu d'une demande en hausse, les investissements ont doublé en trois ans. La construction de seuils et de frayères est la forme d'aménagement la plus courante. Plus de 30 km de cours d'eau ont été nettoyés pour faciliter le passage du poisson et près de 2 300 m² de frayères ont été aménagés depuis le début du programme. Nous constatons que ce programme répond aux besoins du milieu, notamment parce qu'il permet des interventions efficaces à peu de frais.

Deuxièmement, la Fondation a participé financièrement à une évaluation des résultats des projets où l'on a utilisé la roténone comme outil de restauration de la biodiversité d'origine dans les plans d'eau envahis par des espèces compétitrices à l'omble de fontaine. Un outil d'aide à la

décision a été développé et un modèle mathématique permet de prévoir les chances de succès du traitement. La suite de cette étude débouchera sur la production d'un guide de bonnes pratiques à l'intention des promoteurs et sur l'intégration d'indicateurs économiques dans le processus de prise de décision.

En terminant, je souhaite rappeler que le partenariat est au cœur de notre action depuis maintenant 25 ans. Ce partenariat se reflète aussi bien dans les liens d'affaires que nous avons développés avec plusieurs entreprises privées qui soutiennent fidèlement notre mission (Services de cartes Desjardins, Boralex, l'Association minière du Québec, Dieu du Ciel!, Syngenta, l'Union des producteurs agricoles, etc.), que dans les solides liens de collaboration que nous avons établis avec les fédérations de faune du Québec, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et avec un nombre impressionnant d'organismes qui s'activent sur le terrain, jour après jour, pour assurer aux générations futures des milieux naturels et une faune en santé.



André Martin



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

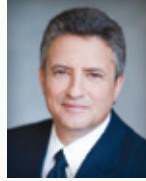
**PRÉSIDENT
JACQUES GAUTHIER ¹⁾**

Président et chef de la direction de LVM
et vice-président principal de Dessau



**MEMBRE
DENIS DESBIENS**

Vice-président, Québec,
IBM Canada



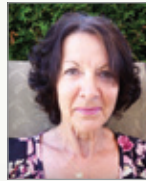
**VICE-PRÉSIDENTE
KIM THOMASSIN ¹⁾**

Associée, directrice du bureau pour la région du Québec,
McCarthy Tétrault



**MEMBRE
GHYSLAINE DESSUREAULT**

Consultante, motoneige / pourvoirie,
Tourisme Abitibi-Témiscamingue



**TRÉSORIÈRE
MARIE LAMONTAGNE ^{1) 2)}**

Première vice-présidente
Communications et marketing institutionnels,
SSQ Groupe financier



**MEMBRE
PIERRE LAPORTE ²⁾**

Associé, leader,
Groupe restructuration d'entreprises Amériques,
Samson Bélair/Deloitte & Touche



**MEMBRE
ANDRÉ MARTIN ¹⁾**

Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec



**MEMBRE
PIERRE LEFEBVRE**

Président,
Association régionale des gestionnaires
de zecs de la Mauricie



**MEMBRE
GERMAIN CARRIÈRE ²⁾**

Administrateur de société



**MEMBRE
CHRISTIAN SÉNÉCHAL**

Associé délégué,
Samson Bélair/Deloitte & Touche



**MEMBRE
MARJOLAINE CASTONGUAY**

Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement



**MEMBRE
MANON SIMARD**

Directrice générale,
Scieries du lac Saint-Jean (Les)



**MEMBRE
GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)**

Artiste-peintre



1) Membre du comité exécutif

2) Membre du comité de vérification et de placement



PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.1 CONSTITUTION

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement qui relève du ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1, 5^e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé dans la ville de Québec.

1.2 FONCTIONS ET POUVOIRS

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2011-2012, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activité sont nombreuses et diversifiées. Près de 2000 organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zeccs, pourvoires, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, l'enseignement ou la recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 ACQUISITION D'HABITATS FAUNIQUES

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Même si la Fondation a considérablement diminué son intervention en ce domaine, elle met encore à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à en devenir propriétaire, elle procède aux acquisitions.

1.3.3 COLLECTE DE FONDS – DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS

La contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 COLLECTE DE FONDS – SOUTIEN DES PARTENAIRES

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires. De plus, elle soutient ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. À certaines conditions, la Fondation offre aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 ENCADREMENT ADMINISTRATIF

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques,

qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 EFFECTIFS

Au 31 mars 2012, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 16 postes réguliers à temps complet et un poste occasionnel.

1.4.3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le Code peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune. Aucune situation contraire à l'application du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'année.

1.4.4 DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Fondation a adopté au cours de l'année 2008-2009 son Plan d'action de développement durable 2008-2013. C'est dans la continuité de celui-ci que plusieurs gestes ont été faits selon les objectifs gouvernementaux, en fonction des cibles et des indicateurs annuels de rendement, tels qu'ils sont décrits à la section 4.4.

1.4.5 RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu une demande d'accès à l'information au cours de l'année 2011-2012. Elle provenait du Service de recherche du Deuxième groupe d'opposition et visait des renseignements administratifs. La demande a été acceptée et traitée dans un délai de dix jours.

1.4.6 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relative à l'accès aux documents et aux services offerts au public. De plus, une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour leur permettre l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

1.4.7 UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Fondation a investi, en 2011-2012, une somme de 97 355 \$ pour l'encadrement, la continuité, et la mise à niveau de ses ressources informationnelles.

1.4.8 POLITIQUE D'UTILISATION DU FRANÇAIS

La Fondation s'inspire de la politique linguistique de son ministère responsable, à savoir le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Fondation a réalisé, l'an dernier, une réflexion stratégique qui a mené à l'adoption du plan stratégique 2011-2014. Celui-ci se situe dans le prolongement du plan adopté pour la période 2008-2011 et il est accompagné d'un plan d'action couvrant cette nouvelle période triennale.

Les actions de la Fondation sont axées sur un énoncé de vision selon lequel elle se perçoit comme « une organisation vouée à l'initiative faunique, connue et reconnue pour son action rigoureuse et efficace sur le terrain, visant à faire des Québécois de véritables acteurs de conservation et de mise en valeur de la faune dans leur milieu ».

2.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la conservation de la biodiversité, le partenariat, le développement durable des communautés, la rigueur et l'équité.

Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- assurer la protection et l'aménagement des habitats fauniques par une action et un soutien financier direct aux initiatives ciblant les habitats ;
- agir comme catalyseur pour favoriser le développement d'initiatives fauniques ;
- assurer la pérennité et le développement de l'organisation.

D'une part, ces orientations permettent à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favorisent le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux besoins du réseau faunique québécois.

Les priorités de la Fondation pour 2011-2012 sont essentiellement dictées par le plan d'action 2011-2014 en vue de mettre en œuvre le plan stratégique.



FAITS SAILLANTS 2011-2012

En bref, l'exercice 2011-2012 a été caractérisé par les éléments suivants :

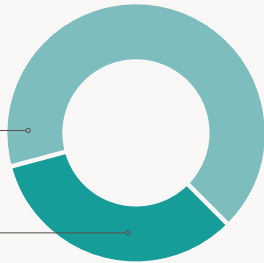
- 4,7 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 1,9 million de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 82 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques.

RÉPARTITION DES REVENUS 2011-2012

5 773,3 milliers de dollars

Contributions des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs
3 824,3 \$ / 66,2 %

Autres contributions
1 949,0 \$ / 33,8 %



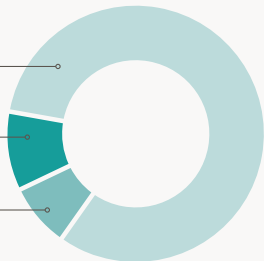
RÉPARTITION DES DÉPENSES 2011-2012

5 708,2 milliers de dollars

Projets fauniques
4 677,3 \$ / 81,9 %

Administration
581,7 \$ / 10,2 %

Collecte de fonds
449,2 \$ / 7,9 %



En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation et l'encadrement de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

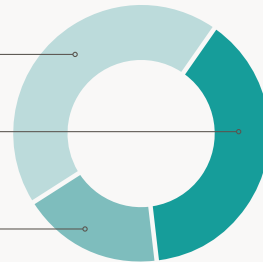
Ainsi, au cours de l'exercice 2011-2012, la Fondation a accepté 599 nouvelles demandes d'aide financière et 4,3 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur deux ans. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 18,9 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,40 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉES EN 2011-2012 ¹⁾

Habitats fauniques
232 projets / 38,7 %

Pêche et relève
260 projets ²⁾ / 43,4 %

Partenariat faunique et encouragement
107 projets / 17,9 %



1) Types de projets soutenus :

- Habitats fauniques : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- Partenariat faunique : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le MRNE.
- Pêche et relève : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

2) Incluant 107 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du programme Festival de pêche.

Les demandes acceptées au cours de l'exercice contribuent à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre aux besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine, à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion et au recrutement de nouveaux adeptes aux activités de pêche, de chasse et de piégeage.



RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011-2012

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent de trois grandes orientations.

4.1 ORIENTATION 1 – LA PROTECTION ET L'AMÉNAGEMENT DES HABITATS FAUNIQUES

La Fondation entend maintenir une attention particulière envers les espèces prélevées (chasse, pêche et piégeage) et les espèces menacées tout en s'ouvrant à la protection des autres espèces fauniques. Elle entend également accroître les retombées fauniques de ses investissements en favorisant des interventions qui profiteront à plusieurs espèces fauniques à la fois.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2011-2012 en matière de protection et d'aménagement étaient les suivantes :

- **accentuer l'effort pour la préservation de la biodiversité faunique** par l'intermédiaire de ses différents programmes d'aide financière;
- **favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu naturel, particulièrement en milieu forestier**, notamment par la poursuite du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant en forêt privée;
- **mieux connaître et accroître l'efficacité des interventions fauniques** en utilisant un système d'évaluation des résultats des interventions de la Fondation sur la faune.

Pour la période triennale 2011-2014, six objectifs traduisent ces priorités.

OBJECTIF 1

S'assurer que les investissements consentis spécifiquement pour des espèces menacées et vulnérables et leurs habitats soient maintenus, voire augmentés, tout en accordant la priorité aux actions conformes aux différents plans de rétablissement dans le cadre du programme Faune en danger.

RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien à plus de 300 000 \$ des investissements dans le programme.
- Tenue d'un colloque, en juin 2011 à Maniwaki, ayant pour but de formuler des recommandations pour protéger les tortues, espèces emblématiques des communautés autochtones.
- Concrétisation d'une entente sur quatre ans, entre le GREMM, la Fondation et Cossette Communication afin d'élaborer une stratégie de promotion et de sensibilisation sur la situation du béluga du fleuve Saint-Laurent.

>>> OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

En 2011, la Fondation a soutenu 32 projets dans le cadre de son programme Faune en danger, dont 9 portent sur des espèces aviaires menacées ou vulnérables. À titre d'exemple, une aide financière de 10 779 \$ a été octroyée à la Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie pour protéger, par acquisition et donation de propriétés, un complexe tourbeux de 36,5 hectares, habitat essentiel du petit blongios. La perte d'habitats de nidification due à la destruction des milieux humides est la plus importante menace qui pèse sur ce petit échassier désigné vulnérable.

Également, une aide financière de 5000 \$ a été accordée à l'Université du Québec à Rimouski afin d'évaluer l'importance, dans l'Est du Québec, de la contamination par le plomb des aigles royaux et des pygargues à tête blanche, deux rapaces vulnérables. Ces espèces s'alimentent des restes de bêtes abattues à l'automne lors de la chasse au gros gibier. Les fragments de balles de plomb sont alors ingérés par un grand nombre d'oiseaux, mettant ainsi en péril leur survie en raison de la toxicité de ce métal. Le projet pourrait mener à l'identification et à la mise en œuvre de mesures visant à atténuer cette problématique.

OBJECTIF 2

Accroître les sommes allouées aux projets qui profitent à plusieurs espèces à la fois, notamment celles qui soutiennent des activités de prélèvement ou d'observation, pour qu'elles représentent 65 % du total des sommes allouées à des projets d'habitats en 2013-2014. Les moyens ciblés visent à renforcer le programme de protection des habitats fauniques et à favoriser les interventions où la biodiversité est forte.

RÉSULTAT ANNUEL

- Investissement doublé au sein du programme Protéger les habitats afin de protéger des habitats fauniques exceptionnels et menacés, notamment en soutenant leur acquisition (375 000 \$ en 2011-2012 contre 175 000 \$ en 2010-2011).
- Lancement de la phase II du Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole visant à améliorer la qualité des habitats fauniques dans les bassins versants agricoles, et financement de 14 nouveaux projets à hauteur de 245 165 \$ avec le soutien financier de Syngenta et de RBC Banque Royale par l'entremise de son programme Eau bleue.
- Livraison des programmes multispécifiques (ex.: Programme de gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant, etc.) amorcés lors du dernier plan triennal 2008-2011.
- En 2011-2012, 69,5 % des sommes allouées concernaient des projets qui visaient plusieurs espèces à la fois, soit une augmentation de 1,3 % depuis 2010-2011.

>>> OBJECTIF EN CONTINU

À titre d'exemple, la Fondation de la faune a soutenu financièrement la Société canadienne pour la conservation de la nature dans un projet visant l'acquisition d'une propriété de 18 hectares le long de la rivière Malbaie en Gaspésie. Cette propriété constitue un habitat faunique riche, composé de forêts, de milieux humides, de rivières et de ruisseaux. On y retrouve plusieurs espèces fauniques, dont le saumon atlantique, espèce prisée pour la pêche sportive dans la région. Il s'agit d'un premier projet de protection le long de la rivière Malbaie, à proximité du barachois de Malbaie, lequel est l'un des 150 sites prioritaires à protéger pour la Fondation.

OBJECTIF 3

Doter les partenaires fauniques régionaux et provinciaux d'outils permettant une meilleure participation à la gestion intégrée des ressources, en aidant financièrement ces partenaires à intégrer les besoins fauniques dans le processus de planification et d'aménagement de la forêt publique auprès de leur clientèle respective.

RÉSULTAT ANNUEL

- Poursuite du Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, avec la collaboration financière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), et implantation d'un volet visant la participation des fédérations gestionnaires de territoire aux tables régionales de Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT). Seize des 32 demandes reçues ont été approuvées (381 000 \$). Cinq fédérations ont vu leur projet de participation aux tables GIRT approuvé (200 000 \$).
- Diffusion des résultats des projets financés depuis 2010, notamment auprès du MRNF et des fédérations de faune. Plusieurs rapports de projet suscitent l'attention des milieux forestier et faunique.

>>> OBJECTIF EN CONTINU

Par exemple, la Fédération des pourvoiries du Québec a mené, de pair avec les autres gestionnaires de territoires fauniques structurés (zecs, rivières à saumon, terrains de piégeage, réserves fauniques), un projet qui a permis d'évaluer les répercussions que pourraient avoir différentes stratégies d'aménagement pour la faune sur la possibilité de récolte forestière. À l'aide des outils de simulation couramment utilisés pour planifier l'aménagement forestier, on a pu mesurer l'effet de différents modes d'aménagement qui répondraient le mieux aux besoins de la faune et élaborer des compromis acceptables afin de minimiser les impacts de tels aménagements sur la possibilité de récolte et les opérations en forêt. Les variables économiques ont également été examinées afin d'obtenir un portrait complet de la situation.

OBJECTIF 4

Contribuer à l'implantation d'un modèle de gestion forêt-faune qui applique un aménagement intégré par sous-bassin versant en forêt privée, par l'appui, jusqu'en 2014, des sept projets pilotes adoptés à l'automne 2009.

RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien du programme en 2011-2012.
- En sus des activités de communication réalisées régulièrement par les promoteurs auprès des partenaires régionaux, une formation technique, destinée aux promoteurs ou à leur personnel et permettant de diffuser les résultats pertinents auprès des intervenants concernés du milieu forestier, est tenue annuellement. Des aménagements forêt-faune ont été visités et l'état d'avancement de chaque projet a été présenté à la vingtaine de participants.

>>> OBJECTIF EN CONTINU

OBJECTIF 5

Affecter les sommes provenant des contributions relatives aux permis des véhicules hors route à la conservation et à la restauration d'habitats par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'aide financière pour la conservation et la restauration des habitats affectés par la circulation de ces véhicules.

RÉSULTAT ANNUEL

- Détermination des besoins d'intervention en périphérie des sentiers à l'aide d'un sondage auprès des clients potentiels du programme et conception d'une version préliminaire d'un programme d'aide financière.
- Lancement du programme d'aide financière escompté pour 2012-2013, à la suite de la conclusion d'une entente avec le ministère des Transports du Québec.

>>> OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

OBJECTIF 6

Évaluer les retombées et l'efficacité de la moitié des programmes d'aide de la Fondation, en se préoccupant d'évaluer l'ensemble des interventions sur un horizon de six ans, et y consacrer, par la mise en œuvre d'un système de mesures de l'efficacité faunique, sociale et administrative, les ressources nécessaires pour évaluer au moins cinq programmes d'ici mars 2014.

RÉSULTAT ANNUEL

- Développement, par le Centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE) de l'ÉNAP, d'une méthode d'évaluation et mandat octroyé à la firme Sogémap inc. pour évaluer les résultats des projets de protection. L'évaluation de ces projets est maintenant complétée. Le rapport final a été déposé et les bonifications apportées aux programmes concernés s'effectueront tout au long de l'année 2012-2013.
- Démarche de révision des processus liés à la gestion d'une demande d'aide financière, à son analyse, à l'émission des contrats, à la gestion des activités de suivi actuellement en cours dans le but d'utiliser de façon optimale les ressources nécessaires à ces activités.

>>> OBJECTIF EN CONTINU

4.1.1 AUTRES ACTIVITÉS FAUNIQUES LIÉES À DES OCCASIONS NON PRÉVUES DANS LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2014

Sites prioritaires

Près de 50 projets visant des sites jugés prioritaires à protéger par la Fondation et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont été soutenus au cours de l'année. Les promoteurs de projets ont bien répondu à l'appel de soumission de projets de protection, de sensibilisation, d'aménagement et de mise en valeur sur des sites fauniques exceptionnels et menacés situés principalement dans le sud du Québec.

Nouveau répertoire sur la biodiversité et les espèces en danger

C'est à la suite d'un colloque sur la biodiversité, tenu en Outaouais en 2010, qu'a été soulevée la nécessité de mieux faire connaître les ressources disponibles permettant de prendre en compte la biodiversité et les espèces en danger au Québec dans des projets de développement et d'aménagement du territoire. Reconnaissant qu'il était important de rassembler ces ressources afin d'en faciliter la consultation, la Fondation de la faune et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune se sont associés pour créer ce répertoire.

Grâce à celui-ci, toute personne responsable de projets d'aménagement, de développement ou de conservation aura accès, en quelques clics seulement, à un vaste ensemble d'outils et d'informations relatives à la biodiversité.

Accessible sur le site Internet de la Fondation, le répertoire présentait à la fin de l'année financière 122 ressources, telles que des outils cartographiques, des banques de données, des publications, des informations sur des organismes, etc.

4.2 ORIENTATION 2 – CATALYSEUR POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES FAUNIQUES

La Fondation a contribué au développement d'un vaste réseau d'organismes fauniques et de groupes de toute nature qui travaillent pour la faune. Ce réseau, à la base du mouvement faunique, ne cesse de s'élargir, mais il demeure fragile du fait qu'une partie importante des organisations qui le composent sont encore jeunes, reposent largement sur le bénévolat et manquent de ressources financières. Ces interlocuteurs sont la courroie de transmission de la Fondation vers les activités fauniques. Le succès des interventions de la Fondation dépend de leur santé et de leur force.

La base du financement de la Fondation provient des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs. Afin de maintenir une stabilité financière et de poursuivre le développement des initiatives fauniques, un effort particulier doit être consenti vers les activités stimulant la relève.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2011-2012, afin d'agir comme catalyseur, étaient les suivantes :

- **favoriser la synergie entre les organismes qui réalisent des projets de conservation et de mise en valeur des habitats ;**
- **contribuer aux activités de relève destinées à la chasse, à la pêche et au piégeage.**

Pour la période triennale 2011-2014, quatre objectifs traduisent ces priorités.

OBJECTIF 7

Soutenir la réalisation d'au moins deux activités de renforcement des capacités organisationnelles, de concert avec des partenaires, pour déterminer les besoins des organismes et les moyens d'y répondre.

RÉSULTAT ANNUEL

- Participation au comité organisateur des ateliers sur la conservation des milieux naturels qui auront lieu à l'automne 2012.
- Soutien à la réalisation du Forum sur la protection des bandes riveraines. L'événement, tenu en mai 2011 à Saint-Hyacinthe, a réuni plus d'une centaine de personnes qui ont pu profiter de cette occasion d'améliorer leurs connaissances sur l'aménagement des zones riveraines en milieu agricole.

>>> **OBJECTIF ATTEINT**

OBJECTIF 8

Favoriser le réseautage entre les partenaires engagés dans une activité liée à la faune en poursuivant l'engagement de la Fondation dans l'organisation d'activités de réseautage et en diversifier le bassin potentiel de participants.

RÉSULTAT ANNUEL

- Tenue du déjeuner de Noël le 9 décembre 2011. Cet événement convivial a rassemblé plus d'une centaine de personnes qui ont profité de l'occasion pour faire connaissance et parler de leurs projets respectifs.
- Poursuite de la participation de la Fondation aux activités regroupant plusieurs partenaires fauniques, telles que la Table nationale de la faune, les tables techniques faune-forêt ainsi que la participation aux rencontres du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE). La direction et les professionnels de la Fondation continuent de faire partie de plusieurs tables et comités regroupant nos principaux partenaires.

>>> **OBJECTIF ANNUEL ATTEINT**

OBJECTIF 9

Attribuer une aide financière à au moins 20 nouveaux projets de relève destinés à la chasse, à la pêche et au piégeage au cours de la période triennale en consacrant une part importante des revenus nets de l'Encan faune et nature aux activités de relève et en s'assurant de la complémentarité des actions avec celles de ses partenaires.

RÉSULTAT ANNUEL

- Acceptation de dix nouveaux projets en 2011-2012. À compter de 2012, tous les revenus nets de l'Encan seront dirigés vers le programme Pêche en herbe afin d'en optimiser l'effet levier.
- Participation à une expérience pilote destinée à contrer le phénomène de « décrochage nature » qui nuit au recrutement d'une relève de chasseurs et de pêcheurs. De concert avec la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman et la Fondation David-Suzuki, un mandat de recherche a été confié afin de répertorier les initiatives menées au Québec et à l'extérieur pour contrer le « décrochage nature ». Une recommandation d'activités qui pourraient être mises en place au Québec sera déposée en 2012-2013.
- Maintien de la participation au comité de sélection du programme Relève et mise en valeur des activités de chasse, pêche et piégeage du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, volets national et régional.

>>> **OBJECTIF ATTEINT**

OBJECTIF 10

Initier 50 000 jeunes à la pêche d'ici la fin 2013-2014 en maintenant le programme Pêche en herbe pour la période triennale.

RÉSULTAT ANNUEL

- Initiation de près 17 200 jeunes en 2011-2012.
- Développement de nouveaux partenariats pour toucher la clientèle en milieu urbain.

>>> OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

En 2011, deux activités Pêche en herbe se sont tenues à Montréal, plus précisément à Montréal-Est et dans l'arrondissement LaSalle. En tout, près de 175 jeunes du milieu urbain ont pris part à une journée d'initiation à la pêche à proximité de leur domicile. Pour la Fondation, cette clientèle revêt une importance particulière, puisque ces jeunes, qui vivent en ville, ont moins de possibilités d'être en contact avec la nature et de pratiquer la pêche.

4.3 ORIENTATION 3 – ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

La conservation de la faune et la protection de l'environnement jouissent actuellement d'une faveur populaire croissante. Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources financières suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. La crédibilité de la Fondation, son financement de base provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ainsi que sa connaissance du réseau gouvernemental constituent des forces à exploiter pour augmenter ses revenus, diversifier ses sources de fonds et répondre aux besoins croissants.

Les priorités en matière de développement et de pérennité de l'organisation pour 2011-2012 ont touché plus particulièrement :

- l'accroissement des revenus de la Fondation, notamment par la recherche de fonds associés à des projets et des programmes particuliers ;
- l'amélioration de la notoriété publique de la Fondation, par la mise en œuvre de multiples actions visant à faire connaître la Fondation au grand public ;
- l'intégration de la notion de développement durable dans toutes les sphères d'activité de la Fondation.

Pour la période triennale 2011-2014, trois objectifs traduisent ces priorités.

OBJECTIF 11

Accroître les revenus annuels d'au moins 1 000 000 \$ au cours de la période triennale (fonds général) tout en maintenant les dépenses administratives à un seuil égal ou inférieur à 12 % des dépenses totales, poursuivre la recherche de fonds auprès de partenaires gouvernementaux et privés et le développement de nouvelles sources de financement.

RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien en 2011-2012 des charges administratives à 10,2 % des dépenses totales.
- Des démarches sont en cours afin d'accroître les revenus annuels, notamment avec le ministère des Transports du Québec. Les effets de ces efforts seront visibles à compter de 2012-2013.

>>> OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT

La poursuite de la recherche de fonds auprès de partenaires gouvernementaux et privés et le développement de nouvelles sources de financement ont donné de bons résultats. Toutefois, les retombées se feront sentir dans les prochaines années. La Fondation peut compter sur les contributions financières de fidèles partenaires avec qui elle a développé de solides liens de collaboration. Parmi ceux-ci, mentionnons les suivants :

- Services de cartes Desjardins, avec qui la Fondation est associée dans la promotion de la carte de crédit Nature VISA Desjardins. Plus de 4 000 utilisateurs de cette carte affinité permettent à la Fondation de recueillir près de 130 000 \$ par année ;
- Syngenta Protection des cultures Canada, qui contribue au Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole et qui appuie l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation ;
- L'Association minière du Québec, qui soutient le programme Faune en danger et qui appuie l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation ;
- Dieu du Ciel!, microbrasserie québécoise qui produit la bière Rescouste et verse 11 cents par bouteille vendue au programme Faune en danger, au profit des espèces menacées ;
- Boralex, société productrice d'électricité, qui s'est engagée à appuyer le fonds Adoptez un habitat, lancé en 2011 ;
- Canadian Tire, partenaire principal du programme Pêche en herbe depuis 1998, qui a renouvelé son engagement pour une période de trois ans.

Toujours à l'affût de nouveaux partenaires, la Fondation a lancé le fonds Adoptez un habitat en mai 2011. L'objectif initial était de susciter des contributions auprès des organisateurs d'événements écoresponsables, qui, suivant les tendances du développement durable, cherchent désormais des moyens de compenser l'impact environnemental de leurs activités. Avec le fonds Adoptez un habitat, la Fondation leur propose des « compensations nature » qui peuvent être dirigées vers un des 150 sites prioritaires à protéger, sites désignés ainsi par la Fondation et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2010. Afin d'amorcer la sollicitation auprès des organisateurs d'événements, une section du site Internet de la Fondation a été créée et des documents promotionnels ont été développés.



L'activité-bénéfice annuelle tenue à la Taverne Magnan à Montréal en mai 2011 a permis de faire connaître cette initiative et de recueillir l'appui financier de Boralex, de Rio Tinto, de Samson Bélair/Deloitte & Touche, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des Karavaniers Nature, et de réaliser un revenu brut dépassant les 150 000 \$. L'équipe, sous la présidence d'honneur de M. Pierre Laporte, membre du conseil d'administration de la Fondation et associé et leader du Groupe restructuration d'entreprises Amériques chez Samson Bélair/Deloitte & Touche, a réalisé une vente record de 332 cartes de participation.

La campagne de financement, sous le thème « Aidez la nature que vous aimez », a permis de recueillir plus de 50 000 \$ auprès de 1 150 donateurs. Les bénéfices de ces deux activités ont été investis dans le fonds Adoptez un habitat.

À l'automne 2011, une vaste campagne a été réalisée mettant en valeur les livres *Sarah et Simon*, nouvelle initiative de collecte de fonds. Mise en marché par les Éditions Turbo, cette collection de quatre aventures fauniques destinées aux jeunes constitue une nouvelle source de revenus pour la Fondation, puisqu'un montant de 5 \$ par collection vendue lui est remis.

Par ailleurs, la sixième édition de l'Encan faune et nature s'est tenue sur Internet du 15 février au 15 mars 2012. Deux partenaires majeurs s'y sont associés: BRP, Bombardier produits récréatifs, dont le côté à côté Commander constituait le lot vedette de l'encan, et le Réseau des sports, qui a offert une visibilité très importante sur son site rds.ca. La Fondation a récolté 91 000 \$ grâce à cet encan dont les bénéfices soutiendront des projets du programme Pêche en herbe.

OBJECTIF 12

Augmenter substantiellement, au cours de la période triennale, le taux de notoriété de la Fondation auprès du grand public et des utilisateurs en réalisant les actions prévues au plan de communication 2009-2012.

RÉSULTAT ANNUEL

- Les actions prévues au plan de communication ont été réalisées.

>>> OBJECTIF EN CONTINU

Toujours convaincue de l'importance de faire connaître son action et celle de ses partenaires, la Fondation met en œuvre plusieurs initiatives de communication ayant pour objectif :

- de faire connaître ses programmes d'aide, de rejoindre les promoteurs de projets et d'appuyer des projets fauniques de grande qualité;
- de promouvoir la Fondation auprès des entreprises et des personnes susceptibles de contribuer financièrement à cette mission et d'appuyer les sources traditionnelles de financement de la Fondation;
- de diffuser le travail de conservation et de gestion des ressources et des territoires fauniques accompli par le vaste réseau faunique du Québec.

Ainsi, en 2011-2012, la Fondation a continué de publier régulièrement des communiqués de presse, qui sont aussi distribués à son vaste réseau de partenaires. En illustrant des projets concrets réalisés sur le terrain par les promoteurs de projets ou en décrivant ses principales activités, ces communiqués aident à mieux faire comprendre la mission de la Fondation.

La Fondation a poursuivi sa participation aux émissions de télévision *Loisirs, chasse et pêche* sur Télé Mag, et *Rendez-vous chasse et pêche* sur TV-COGECO et le canal Vox. La Fondation a aussi obtenu que deux de ses capsules promotionnelles soient gracieusement diffusées sur les chaînes Météomédia, Évasion, Vox et Télémag.

La Fondation a procédé à quelques améliorations de son site Internet. La page d'accueil a été modifiée de façon à mieux présenter ses activités et à mettre en valeur son compte Twitter et sa page Facebook, désormais appréciée par plus de 2 800 adeptes. Une nouvelle section réservée au fonds Adoptez un habitat et une autre pour le répertoire sur la biodiversité et les espèces en danger ont été mises en ligne. De plus, la Fondation a poursuivi la production de son bulletin électronique *Entre les branches* diffusé auprès de plus de 7 000 personnes.

La Fondation réalise régulièrement des publicités concernant la carte Nature VISA, le calendrier annuel, la campagne de financement et l'Encan faune et nature.

OBJECTIF 13

Mettre en valeur les actions de la Fondation envers la faune prélevée par des mesures particulières de communication.

RÉSULTAT ANNUEL

- Dans le cadre de son 25^e anniversaire, la Fondation a diffusé quelques versions d'une publicité soulignant les nombreuses actions qu'elle a réalisées pour les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs depuis 25 ans. La collaboration avec les intervenants du secteur faunique est aussi mise en valeur dans le texte. Cette publicité a été placée dans des médias spécialisés.
- Les interventions des membres du personnel de la Fondation, lors d'événements publics où les 25 ans de la Fondation sont soulignés, mettent en valeur la contribution majeure des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs au développement de la Fondation.

>>> OBJECTIF EN CONTINU

4.4 SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles de la Fondation dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable.

ACTION 1	GESTES	SUIVI
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.	Distribuer au personnel de l'information sur la démarche gouvernementale concernant le développement durable.	En continu
	Assister à des séances de formation sur le concept de développement durable.	En continu

CIBLE ET INDICATEUR - Sensibilisation de 80 % des employés aux principes de développement durable d'ici 2011 et connaissance suffisante pour prendre en compte ces principes dans leurs activités quotidiennes.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE - Les employés de la Fondation (82 %) ont été sensibilisés lors de huit activités portant sur les nouvelles politiques et lignes directrices en matière de développement durable et la manière de les intégrer dans les activités de la Fondation.

ACTION 2	GESTES	SUIVI
Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.	Créer une section « développement durable » sur le site Internet de la Fondation.	Réalisé
	Créer une rubrique « développement durable » dans le bulletin électronique de la Fondation deux fois par année.	Réalisé

CIBLE ET INDICATEUR - Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la Stratégie gouvernementale auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE - Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 de la Fondation est en ligne sur son site Internet depuis mars 2009. La section a été l'objet de 848 clics en 2011-2012. Deux capsules sont parues dans la publication électronique *Entre les branches* et des points d'information ont été diffusés sur la page Facebook de la Fondation au cours de l'année.

Un guide de communication portant sur le financement responsable destiné au personnel de la Fondation a été produit et diffusé.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation.

ACTION 3	GESTES	SUIVI
Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent à l'application des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Aménager un écocentre.	Réalisé
	Éliminer tout contenant en styromousse au profit de la vaisselle durable.	En continu
	Éviter tout surclassement lors de la location de véhicules automobiles afin de favoriser la consommation réduite de carburant.	En continu
	Réduire l'impression de documents et installer par défaut des fonctions d'imprimante qui contribuent à l'économie d'encre et de papier.	En continu
	Élaborer une politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable.	Réalisé

CIBLE ET INDICATEUR - Mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE - Les lignes directrices concernant la gestion environnementale, la politique d'acquisition responsable et la politique concernant l'organisation d'événements écoresponsables adoptées en octobre 2010 sont accessibles en ligne sur le site Web de la Fondation.

Doter la Fondation d'une politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable. Début de la démarche en 2012.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 4	GESTES	SUIVI
Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.	Faire la révision des programmes d'aide financière de la Fondation en intégrant les principes de développement durable.	En cours
	Faire connaître les modifications apportées aux programmes d'aide aux organismes du milieu par l'entremise du site Internet de la Fondation.	En cours

CIBLE ET INDICATEUR - Mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation terminée d'ici 2013.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE - Un guide portant sur le financement responsable a été produit grâce au soutien de trois étudiantes de l'Université de Sherbrooke. Deux programmes d'aide de la Fondation sont maintenant bonifiés de critères prenant en compte le développement durable.



PERSPECTIVES 2012-2013

Le plan d'action 2012-2013 vise la réalisation de l'an deux du plan stratégique 2011-2014.

Pour le prochain exercice, la Fondation mettra en œuvre ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'initiatives et d'habitats fauniques. Les principales activités visent à :

- accentuer l'effort de préservation de la biodiversité faunique en s'assurant de maintenir, voire d'augmenter les investissements consentis pour des espèces menacées et vulnérables ;
- favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu naturel, particulièrement en milieu forestier, en contribuant à l'implantation d'un modèle de gestion forêt-faune appliquant un aménagement de gestion intégrée en forêt privée ;
- inaugurer un nouveau fonds pour soutenir des initiatives touchant la faune ailée ;
- améliorer et accroître l'efficacité des initiatives soutenues dans le cadre des programmes d'aide financière en procédant à leur évaluation systématique.

La Fondation souhaite agir comme catalyseur afin de favoriser et de stimuler le développement d'initiatives fauniques. À cette fin, elle :

- favorisera la synergie entre les organismes qui réalisent des projets de conservation et de mise en valeur des habitats par le soutien d'activités de réseautage et de partage de connaissances et d'informations ;
- contribuera aux activités de relève destinées à la pêche, en poursuivant son engagement dans le programme Pêche en herbe, notamment en y investissant les fonds de l'Encan faune et nature.

Afin d'assurer la pérennité et le développement de la Fondation, les principaux axes de travail seront les suivants :

- accroître les revenus par le développement de nouvelles sources de financement ; le dossier majeur 2012-2013 sera la conclusion d'une entente entre la Fondation et le ministère des Transports relativement à l'utilisation, pour la conservation des habitats, d'une contribution d'un dollar par immatriculation de véhicules hors route, pour un total d'environ 500 000 \$;
- développer et lancer un nouveau programme pour améliorer les habitats fauniques aux abords des sentiers de véhicules hors route ;
- améliorer la notoriété publique et mettre en valeur les actions de la Fondation envers la faune prélevée ; différentes actions seront également mises en place pour souligner le vingt-cinquième anniversaire de la Fondation ;
- intégrer la notion de développement durable dans toutes les sphères d'activité de la Fondation en favorisant l'adoption de pratiques écoresponsables et par la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation.



LE PERSONNEL AU 31 MARS 2012

ANDRÉ MARTIN
Président-directeur général

ANNABELLE AVERY
Coordonnatrice de projets

CHRISTINE BÉLANGER
Coordonnatrice de projets

BRIGITTE BOULIANNE
Directrice des affaires administratives
et secrétaire générale

PIERRE BRETON
Coordonnateur de projets

NANCY CLOUTIER
Technicienne en administration

MARCELLE DUPÊCHER
Technicienne juridique

ANNIE FOREST
Secrétaire

CLAUDE GRONDIN
Directeur des initiatives fauniques

GENEVIÈVE LACROIX
Coordonnatrice de projets

ANDRÉ LETELLIER
Assistant technique

MARTINE PARISIEN
Secrétaire

ÉMILIE PORACCHIA
Coordonnatrice aux communications et à la collecte de fonds

MARCEL QUIRION
Coordonnateur de projets

SÉBASTIEN RIOUX *
Coordonnateur de projets

GENEVIÈVE ROY
Directrice des communications et de la collecte de fonds

CÉLINE VAILLANCOURT
Secrétaire de direction

NATHALIE ZICAT
Secrétaire

* poste occasionnel



DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC
MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus cumulativement

ABITIBOWATER
ANONYME
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
ASTRAL MEDIA
BONDUELLE
BORALEX
CANADIAN TIRE
CBS AFFICHAGE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
EAUX NAYA INC. (LES)
ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
(SERVICES DE CARTES DESJARDINS)
HABITAT FAUNIQUE CANADA
KRUGER INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
RBC FONDATION
ROUSSEAU TIMBRES & MONNAIES À LA BAIE
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SYNGENTA
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC
ZOOM MEDIA

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

BEAUDOIN, CLAUDE
BECHTEL
BRASSEURS DU NORD (LES)
BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE
CROISIÈRES AML
DUMAS, RÉJEAN
FERTICHEM
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)
FONDATION EJLB
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)
MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION
TECSULT INC.

De 10 000 \$ à 24 999 \$

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ
BANQUE DE MONTRÉAL
BELL CANADA
CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION
ET DES SERVICES PUBLICS
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
DOMTAR
FALCONBRIDGE LTÉE
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)
FONDATION SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE (LA)
JONES, RICHARD ALLAN
LE SOLEIL
MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL
MINES AGNICO-EAGLE LTÉE
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
TRANSCONTINENTAL INC.
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
VIGER, PIERRE

De 1 000 \$ à 9 999 \$

3CI, ÉNERGIE ÉOLIENNE

AGRICULTURE
ET AGROALIMENTAIRE CANADA

AHR, MARC

ARCELORMITTAL MONTRÉAL INC.

ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTE-MARGUERITE

AUBUT, MARCEL

BARAONA, ARIEL

BATHALON, RICHARD

BEAUMONT, MONIQUE

BESNER, ÉRIC

BIALKOWSKI, ANDREW

BIOVET INC.

BLAIS INDUSTRIES

BOLDUC, PAULETTE

BOS

BOUCHARD, SERGE

BOUCHER, ANDRÉ

BRASSERIE LABATT

BRIÈRE, PIERRETTE

BUISSON, LUC

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHUTES
MONTMORENCY

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
DE QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
LA CHEVROTIÈRE (FD)

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SEIGNEURIE
DES GRONDINES (FD)

CANYON SAINTE-ANNE

CARREAU, ISABELLE

CAWTHORN, MYLÈNE

CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE
DU QUÉBEC

CHAGNON, ANDRÉ

CHAREST, PIERRE (FD)

CHOUINARD, MANON

CLOUTIER, FRANÇOIS

COLABER

COMMUNICATIONS
FINANCIÈRES RENMARK

CONSTRUCTION PROMEC INC.

CONSTRUCTION TALBON

COOP SAINT-CASIMIR (FD)

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

CÔTÉ, RICHARD

CÔTÉ, YVON

COUTURE, RICHARD

DEMERS, MARTIN

DÉPUTÉ DE VERDUN,
HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN

DESGAGNÉS, ANTOINE

DESSAU INC.

DUCHESNE, ANDRÉ

DUCHESNE, RAYMOND

DUMAS CONTRACTING LTD

DUPUIS, PIERRE

DUSSAULT, AMÉLIE

ÉLECTROPAGE S.C.C.

EXCAVATION SAINT-CASIMIR (FD)

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE

FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES
DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES POURVOIRES
DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS
DE CONSOMMATION DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE BOVINS DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE LAIT DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE VOLAILLES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES TRAPPEURS
GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FD)

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FITZBACK, LUC

FONDATION MCCARTHY TÉTRAULT

FORAMEC SNC-LAVALIN

FOREST, SYLVAIN

FORTIN, RÉJEAN
(DONS EN MÉMOIRE DE) †

FOURNIER, JUDITH

FRASER MILNER CASGRAIN

FUMOIR GRIZZLY

GAGNÉ LETARTE S.E.N.C.R.L.

GAGNON, LYNDA

GALERIE 67

GARANT, PIERRE

GAUTHIER, DANIEL

GAUTHIER, JACQUES

GAUVREAU, FRANÇOIS

GEILECTRIC

GÉNIVAR

GILBERT, RENAUD D.

GILLESPIE, CHRIS

GLOBAL TOURISME INTERNATIONAL

GOLDCORP INC.

GOURDEAU, JEAN

GRENIER, BERNARD

GROUPE LAPERRIÈRE
ET VERREAULT INC.

GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC.

GROUPE REMABEC

GROUPE SAVOIE

GRUSLIN, MARIE-ANGE

HALL, CHRISTOPHER

HARDY RINGUETTE

HÉBERT, DANIEL

HEENAN, BLAIKIE, AUBUT

HÉLICOPTÈRES CANADIENS

HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE

HILL, PETER

HOME DEPOT CANADA

HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC

HOUGHTON, JOHN E.

IAMGOLD

JACK HUME ADVENTURES INC. (FD)

JEAN-LUC CORRIVEAU,
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

LABERGE, MARLÈNE

LACROIX, YVON

LAGANIÈRE, JOSÉE

LAMARRE, BERNARD

LEBLOND, DENIS

LEPAGE, JEAN-CLAUDE

LES AFFAIRES

LETENDRE, JEAN

LÉVESQUE, JEANNE T.

LOCATION BLAIS

LORAN, RENÉ

MAGASIN LATULIPPE

MAGNAN, LILIANNE

MARCHÉ LOUISE MÉNARD

MARTIN, ANDRÉ

MERCILLE, BENOÎT

MILLER THOMSON POULIOT

MINES AURIZON

MINES VIRGINIA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES FINANCES

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

MONAHAN, PIERRE

MONBOURQUETTE, HÉLÈNE

MONETTE, ESTELLE

MORIN, GEORGES

MORIN, RÉJEAN

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NANTAIS, PIERRE

OMR ALLIAGES INC.

OXYGÈNE COMMUNICATION
ET MARKETING

PAGÉ, JEAN

PAPIERS STADACONA

PARCS CANADA

PARENT, ALAIN

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

PIETRANGELO, ANTONIO

PLANAS, DOLORÈS

PLASTREC

POURVOIRIE CARGAIR LTÉE (FD)

POURVOIRIE ROGER GLADU (FD)

POURVOIRIE STÉPHANE MARIN

PRAT, ANNICK

RAYMOND, DOMINIQUE

RBC DOMINION

VALEURS MOBILIÈRES INC.

RE-MAT INC. (FD)

REGIONAL POWER INC.

RESSOURCES NATURELLES CANADA

RHÉA GOUDREAU NATUROPATHE

RICARD, PAULINE

RIO TINTO FER ET TITANE

SAINTE-JACQUES, MARIE

SCHERING-PLOUGH CANADA INC.

SCHERKUS, EBERHARD

SERVICES DE GESTION QUANTUM (LES)

SERVISYS INC.

SHEIKH, AAMIR

SIAMOIS GRAPHISME

SIMARD, PASCAL

SIROIS, ÉMILIE

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
DE PROTECTION DES OISEAUX

SSQ GROUPE FINANCIER

SYNAGRI

SYNDICAT DES PRODUCTEURS
DE BOIS DE L'ESTRIE

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS MUNICIPAUX
DE MONTRÉAL

TREMBLAY, ANDRÉ

TREMBLAY, STEEVE

TURBO MARKETING

ULTRAMAR

VERSTER, GUY

VÉZINA DUFALD

VIBRANT IDÉATION ET MARKETING

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

VILLE DE RIMOUSKI (FD)

De 500 \$ à 999 \$

ALLARD, SUZETTE	CLUB OSWEGO	GESTION JACQUES BLOUIN	MONTPLAISIR, GHISLAINE
APRIL, RÉGIS	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT ET D'ÉCOLOGIE DE SAINT-ISIDORE	GIASSON, GILBERT	MOREAU, PIERRE
ARCHAMBAULT, SERGE	COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT	GINGRAS, DENIS	MORENCY, ROBERT
ARMSTRONG, MARTIAL	CONSTRUCTION KIEWIT CIE	GOULD, NINA	MORIN, JEAN-PAUL
ASCAH, ROBERT	CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA	GOURDEAU, RICHARD	MORIN, MADELEINE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ	COULOMBE, GUY	GOWLING, LAFLEUR ET HENDERSON	MRC LES JARDINS DE NAPIERVILLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE PLESSISVILLE	CROSSLEY, JOAN	GRAVEL, ALAIN	MUNICIPALITÉ DE LES ESCOUMINS
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE	CROSSLEY, MARGARET	GRENIER, ANDRÉ	MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR	D'ANJOU, PIERRE	GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990	NADEAU, SERGE
ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE PÊCHEURS DE LA RIVIÈRE DUMOINE	DAGENAIS, RICHARD	GRUSLIN-FORTIN, FRANÇOISE	NÉRON, MARTINO
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC	DAVIES WARD PHILLIPS AND VINEBERG	GUAY, JEAN-GUY	ORICA CANADA INC.
ATRIUM INNOVATIONS	DE LA SABLONNIÈRE, ÉRIC	HÉBERT, CHRISTIAN	OSTIGUY, MARCEL
AUBERGE SAINT-ANTOINE	DEBLOIS, SYLVAIN	HOGUE, ALAIN	PAQUET, HÉLÈNE
AUBERGE WEDGE HILLS	DELISLE, GHISLAINE	HYDRAULIQUE CL INC.	PAQUET, ROBERT
AVENTURES NORPAQ INC.	DEMERS, JACQUES	JALBERT, SERGE	PARADIS, RICHARD
AXA ASSURANCES INC.	DENAUT, PIERRE D.	JENKINS, CHARLES	PARÉ, FRANÇOIS
BANQUE NATIONALE DU CANADA	DENIS, MARIE-CLAIRE	JOLICŒUR, GINETTE	PARÉ, ROBERT
BARRAS, GILLES	DÉRY, FERNAND	JUNCO TECHNOLOGIES	PEDNAULT, LIETTE
BAUKNECHT, CLAUDE	DESCOTEAUX, DANIELLE	KENNEDY, ROBERT F. JR	PELLETIER, RAYMOND
BEAUDET, YVON	DESJARDINS, GÉRARD	L.J.L. MÉCANIQUE INC.	PESCA ENVIRONNEMENT
BEAUDIN, BERNARD	DESSAINT, LOUIS-A.	LABELLE, LUC	PHOENIX TECHNOLOGIES
BEAUDOIN, DÉSIÉ	DION, RÉMY	LACHAMBRE, STÉPHANE	PICARD, FRANCE
BEAUSOLEIL, CLAUDE	DOMAINE CHASSE ET PÊCHE	LACHANCE, RAYMOND	PINEAULT, RAYNALD
BELLEMARE, JACQUES	GAUDIAS-FOSTER	LACHANCE, STÉPHANIE	PLACEMENTS JACQUES AUDET (LES)
BILLETTE, RENÉ	DROUET, MICHEL	LACHAPPELLE, ALAIN	PLEINES, JULIA
BIRON, BASTIEN	DUGUAY, JEAN-PAUL	LALANDE, MONIQUE	PNEUS GMB S.E.N.C.
BLAIR, LOUIS	DUMONT, PIERRE	LAMMERS, CAROLE	POIRIER, ROSAIRE
BONTEMS, LIDIA	DUMONT, RAOUL	LAMONTAGNE, CLAUDE	POIRIER, SYLVIA
BOUCHARD, MANON	DURANT, MICHELLE	LAROCHE, SIMONNE	POULIN, GILLES
BOURGAULT, LINDA	DUROCHER, FRANCINE	LEBLANC, MICHEL	POURVOIRIE AIGLE PÊCHEUR
BOURGEAIS, SUZANNE	ÉMOND, JEAN-MARC	LEBLANC, RÉJEAN	POURVOIRIE CLAUPARO INC.
BOUTHILLIER, NATHALIE	ENCON INC.	LEBLANC, SYLVIE	POURVOIRIE DE LA SEIGNEURIE DU LAC MÉTIS
BOYER, RÉJEAN	ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)	LEBLOND, JEAN ROCH	POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.
BRASSARD, JOSÉE	ENVIRONNEMENT ESA INC.	LÉGARÉ, ANDRÉ	POURVOIRIE DU LAC MOREAU
BRIÈRE, ROBERT	ÉRARD, YVES	LÉGARÉ, MARIETTE	POURVOIRIE LAC DÉGELIS INC.
BRISSETTE, GUY	FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE-NORD	LELIÈVRE, ANTONIO	PRODUITS FORESTIERS CANBO
BRUNELLE, MARIE	FÉDÉRATION DE L'UPA DE LÉVIS-BELLECHASSE	LEMIEUX, JEAN-FRANÇOIS	QUINTAL, AIMÉ
BRUUN, HILARY	FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE	LEMIRE, MADELEINE	RAJOTTE, GUY
BUJOLD, MANON	FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DU NOUVEAU-QUÉBEC (FD)	LÉPINE, GUY	RANCOURT, DANIEL
BUSSIÈRES, RICHARD	FILION, MARIO	LÉVESQUE, HÉLÈNE	RAYMOND, ALAIN
CADEAU, MIREILLE	FONTAINE, DENIS	L'IMAGERIE DU QUÉBEC	REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	FORAGE ORBIT GARANT S.E.N.C.	LIMOGES, DANIEL	RENAUD, PIERRE
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE (FD)	FORGET, YVES	LITHO-CHIC	RICHARD, RÉGINALD
CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »	FORTIN, RICHARD	LOUBERT, MARIETTE	RIOUX, MARIO
CARON, MICHEL	FOURNIER & FILS INC.	LUPIEN, HÉLÈNE	ROBERT, MICHÈLE
CAYOUEUETTE, JACQUES	FRÉCHETTE, FRANÇOIS	MAILLOUX, CLAUDE	RODRIGUE, SANDRA
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE DU LAC BOIVIN	GABOURY, CHANTAL	MAILLOUX, JEAN-YVES	ROLLAND, LUCIEN G.
CHENARD, CHRISTINE	GAGNÉ, CHANTAL	MARCIL, ANDRÉ	ROY, LOUIS
CHEVALIER, HANNELORE	GAGNON, RAYMOND	MARIER, NORMAND (FD)	ROY, RICHARD
CLERMONT, PIERRE	GAUDET, CLAUDE	MARSHALL-WEES, SYLVIA	ROY, SERGE
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL	GAUTHIER, NICOLE	MARTIN, PIERRE	SACERF DES PASSES INC.
	GAZMÉTRO	MATTE, HÉLÈNE	SALVAS, GILLES
	GDG ENVIRONNEMENT LTÉE	MERCIER, CYNTHIA	SAUM-MOM BOUTIQUE ALIMENTAIRE
	GENEST, SYLVAIN (FD)	MERCIER, JEAN-CLAUDE	SCHETAGNE, LUC
	GERVAIS, RICHARD	MESSIER, YVES	SCP ENVIRONNEMENT INC.
		MONGEON, LOUISE	SECOR
		MONTMINY, RONALD	
		MONTPETIT, CAROLE	

SERVICES ADMINISTRATIFS
 SAINT-LAMBERT (LES) (FD)
 SHAH, ARSHAD
 SNC-LAVALIN
 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
 SOCIÉTÉ CANADIENNE
 POUR LA CONSERVATION
 DE LA NATURE
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE
 LA SEIGNEURIE
 SACERF / ZEC DE LA CROCHE
 TAILLEFER, ALEXANDRE
 TALBOT, MONIQUE
 THÉBERGE, CLAUDE
 THÉRIAULT, JANICK
 THIBEAULT, PIERRE
 TOMMY CAIN
 & SONS OUTFITTERS LTD
 TOURANGEAU, MARTINE
 TRANSPORT
 GÉRARD NADEAU ET FILS (FD)
 TURNER, J. KAY
 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS
 VILLENEUVE-GAGNON, SANDRA
 XSTRATA NICKEL
 9079-6723 QUÉBEC INC.

SOIRÉE-BÉNÉFICE / MONTRÉAL - 19 MAI 2011

La Fondation de la faune du Québec tenait son activité-bénéfice annuelle le 19 mai 2011 à la Taverne Magnan, à Montréal, sous le thème « Adoptez un habitat ». L'événement s'est déroulé sous la présidence d'honneur de M. Pierre Laporte, associé, Leader, Groupe restructuration d'entreprises Amériques, Samson Bélair/Deloitte & Touche; il a rassemblé 350 personnes et a permis de recueillir plus de 155 000 \$. Tous les bénéfices de la soirée ont été investis dans le nouveau fonds « Adoptez un habitat », pour la protection de milieux naturels d'une valeur faunique exceptionnelle qui ont été désignés dans diverses régions du Québec.



LA FONDATION TIENT À REMERCIER LES NOMBREUX COMMANDITAIRES DE LA SOIRÉE

LÉGENDE :

FD: Don à un fonds dédié spécifique
 TERRAIN: Donateur d'un terrain
 †: Legs ou dons in memoriam

LES PARTENAIRES MAJEURS

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
 SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
 RIO TINTO ALCAN
 CORPORATION MINIÈRE OSISKO
 FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

LES COMMANDITAIRES DES ENCANS

AGENCE GRAVEL
 ASSOCIATION DE CONSERVATION
 DE LA VALLÉE DU GOUFFRE
 ASSOCIATION DE PROTECTION
 DE LA RIVIÈRE MOISIE
 ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
 ASTRAL MEDIA AFFICHAGE
 AUBERGE DU LAC TAUREAU
 BERNARD TROTTIER SPORTS / SAIL BARON
 BRASSERIE MCAUSLAN
 CBS AFFICHAGE
 CLUB PISCINE
 COOP PFNL DE LA MRC DE LISLET
 DESTINATION CHIC-CHOCs
 DUMOUCHEL, DONNAH
 FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
 FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
 FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
 FONDATION POUR LA SAUVEGARDE
 DE LA TRUITE MOUCHETÉE
 FRATERNITÉ-SUR-LAC – CÔTÉ NORD TREMBLANT
 GENIVAR
 GILLES CÔTÉ, ARTISTE PEINTRE
 HORIZON MULTIRESSOURCE INC.
 IBM CANADA LTÉE

JOUET K.I.D. INC.
 LA ROUE DU ROY
 MAISON SIMONS
 MILLER, THOMSON, POULIOT
 RESTAURANT GLOBE
 OPÉRA DE MONTRÉAL
 POURVOIRIE CLUB ROSSIGNOL INC.
 POURVOIRIE DOMAINE BAZINET INC.
 POURVOIRIE ROGER GLADU
 ROUSSEAU TIMBRES & MONNAIES À LA BAIE
 SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE (LE)
 SEIGNEURIE DU TRITON
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
 DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
 DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
 SPORTALITY & TICKETPARTNERS
 TAILLEFER, ALEXANDRE
 TURBO MARKETING
 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC
 ZECS QUÉBEC

NOUS REMERCIONS LES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR

M. ANDRÉ-MARTIN BOUCHARD
 M^{ME} JOSÉE DE GRANDMONT
 M. JEAN DURAND
 M. JACQUES GAUTHIER
 M. PIERRE LAPORTE
 M. CHRISTIAN LÉGER
 M. MASON POPLAW
 M. ALEXANDRE TAILLEFER



MERCI À TOUS CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT À LEUR FAÇON !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2011-2012 :

- **les quelque 1 315 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation;
- **les 4 200 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins**, la carte de crédit affinité de la Fondation;
- les donateurs à la campagne de financement annuelle et les participants aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. La boutique Rousseau Timbres & Monnaies à La Baie, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

Dans le cadre d'une entente avec la Société du Centre des congrès de Québec, cette dernière propose à ses clients de compenser l'empreinte environnementale de leur événement par un don à la Fondation. Les organisations suivantes ont versé une « compensation nature » :

- Association des directeurs municipaux du Québec
- ATR associées du Québec
- Centre de services partagés du Québec
- Congrès biennal sur la biologie des mammifères marins
- Conseil québécois de l'industrie touristique
- Fédération canadienne des municipalités
- Fédération des caisses Desjardins du Québec
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Ministère du Tourisme
- Québec International
- Société des attractions touristiques du Québec et Festivals et événements Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Union des producteurs agricoles (UPA)

D'AUTENTIQUES AMANTS DE LA NATURE

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE
BEAUDIN, JEAN
BRIÈRE, DENIS
BUSSIÈRES, PASCALE
CHAMPAGNE, LOUIS
COTTE, DANIEL

DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
FORTIN, BERNARD
LAPARÉ, LOUISE
LAPORTE, PIERRE
L'ECUYER, PATRICE

LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCoux, RÉMI
MONAHAN, PIERRE
ORSINI, MARINA
PELLERIN, LAURENT

PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
PICHETTE, PATRICK
ROBITAILLE, PIERRE
SCHERKUS, EBERHARD

LES ARTISTES ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL

GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE
GRENIER, DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC

LABELLE, DANIEL
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE
PÉPIN, PATRICIA

RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE



LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2011-2012

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
AGENCE MAMU INNU KAIKUSSEHT
AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AMÉNAGEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF DE WOLFE
AMÉNAGEMENT FORESTIER
ET AGRICOLE DES APPALACHES INC.
AMÉNAGEMENT FORESTIER
ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.
APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN
ASSOCIATION
CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LABRIEVILLE INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
PETIT SAGUENAY SAINT-SIMÉON INC.
ASSOCIATION
DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
FLÉCHÉE INC. / ZEC WESSONNEAU
ASSOCIATION
DE CHASSE ET PÊCHE LE SUEUR INC.
ASSOCIATION DE PLEIN AIR,
CHASSE ET PÊCHE
MAISON DE PIERRE INC. (L)
ASSOCIATION DES AMIS
DE LA RIVIÈRE NOUVELLE (L)
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS DE LA RÉGION DE MATANE
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES
DE ZEC - RÉGION 03
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES
DE ZEC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(AGZAT)
ASSOCIATION DES POURVOIRIES
DE LA CÔTE-NORD INC.
ASSOCIATION DES POURVOIRIES
DE LA MAURICIE
ASSOCIATION DES POURVOIRIES
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC.
ASSOCIATION DU MONT ROUGEMONT
ASSOCIATION LOISIRS
ET PLEIN AIR DES MARAIS INC.
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DES MILIEUX HUMIDES
DE LA CUMBERLAND

ASSOCIATION RÉGIONALE
DES GESTIONNAIRES DE ZECs
DE LA MAURICIE A.R.G.Z.M.
ASSOCIATION SPORTIVE
BATISCAN-NEILSON
DE LA RÉGION SAINT-RAYMOND INC.
ASSOCIATION SPORTIVE MIGUICK /
ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
ATTENTION FRAGILES
BUJOLD, JEAN-NICOLAS
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CAPSA
CENTRE D'ENSEIGNEMENT
ET DE RECHERCHE EN FORESTERIE
DE SAINTE-FOY INC.
CENTRE D'INFORMATION SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL
CENTRE D'INTERPRÉTATION
DU MILIEU ÉCOLOGIQUE (CIME)
DU HAUT-RICHELIEU
CENTRE DE CONSERVATION
DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE
CENTRE DE RÉFÉRENCE
EN AGRICULTURE
ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC
CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS
CHUM, MIROSLAV
CLUB AGRO-MOISSON LAC SAINT-LOUIS
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL
DE LA RIVE-NORD
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL
CLUB TECHNO-CHAMP 2000
COMITÉ DE CONCERTATION
ET DE VALORISATION DU BASSIN
DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)
COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION
PRIORITAIRE (ZIP) DU LAC SAINT-PIERRE
COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION
PRIORITAIRE (ZIP) DU SAGUENAY
COMITÉ DE RESTAURATION
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN (C.R.R.E.)
COMITÉ RÉGIONAL
POUR LA PROTECTION DES FALAISES
COMITÉ ZIP LES DEUX-RIVES
COMITÉ ZONE D'INTERVENTION
PRIORITAIRE DE LA RIVE NORD
DE L'ESTUAIRE
CONSEIL DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN
CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU
DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS (COGESAF)
CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT
CONSEIL DES ANICINAPEK
DE KITCISAKIK

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DU CENTRE-DU-QUÉBEC
CONSEILSOL
COOPÉRATIVE AGRO-FORESTIÈRE
KINOJÉVIS-ABIJÉVIS
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS
DE MASTIGOUCHE
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DE LA RIVIÈRE NOIRE
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
DATASOL
ÉCO-NATURE DE LAVAL
EXCAVATION SAINT-ZÉNON INC.
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES
DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC INC.
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS
GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS, CONSEIL RÉGIONAL 07
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FONDATION DES AUBERGES DU CŒUR
FONDATION DES LACS
ET RIVIÈRES DU CANADA
FONDATION DU DR JULIEN
FONDATION HÉRITAGE FAUNE
FONDATION POUR LA SAUVEGARDE
DE LA TRUITE MOUCHETÉE
FONDATION POUR LA SAUVEGARDE
DES ÉCOSYSTEMES DU TERRITOIRE
DE LA HAUTE YAMASKA
FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA
PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL
G3E, GROUPE D'ÉDUCATION
ET D'ÉCOSURVEILLANCE DE L'EAU
GESTIZONE INC.
GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIÉKOUAGAN
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION
SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM
GROUPE NAÏADES
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
BAIE-DES-CHALEURS

GROUPEMENT
FORESTIER COOPÉRATIF
DE SAINT-FRANÇOIS INC.
GROUPEMENT FORESTIER
DE TÉMISCOUATA INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY
MUNICIPALITÉ
DE VAL-DES-MONTS
NATURE CANTONS-DE-L'EST
NATURE QUÉBEC / UQCN
NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
ORGANISME DE BASSIN
VERSANT DE LA RIVIÈRE
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
ORGANISME DE BASSINS
VERSANTS DE KAMOURASKA,
LISLET ET RIVIÈRE-DU-LOUP
ORGANISME DES BASSINS
VERSANTS DE LA CAPITALE
ORGANISME DES BASSINS
VERSANTS DE LA CÔTE-DU-SUD
ORGANISME DES BASSINS
VERSANTS DU NORD-EST
DU BAS-SAINT-LAURENT
POURVOIRIE DOMAINE LOUNAN
POURVOIRIE DU MILIEU INC.
POURVOIRIE FER À CHEVAL
(2010)
POURVOIRIE MEKOOS
POURVOIRIE WABAN-AKI
(2008) INC.
PRODUCTIONS NOVA MÉDIA
RÉGIONALE DES ZECs
HAUTES-LAURENTIDES
REGROUPEMENT
DES PROPRIÉTAIRES
DU MARAIS DE GRONDINES
REGROUPEMENT
QUÉBÉCOISEAUX
REGROUPEMENT RÉGIONAL
DES GESTIONNAIRES DE ZECs
DE LA CÔTE-NORD
REGROUPEMENT RÉGIONAL
DES GESTIONNAIRES DE ZONES
D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
RÉSEAU DE MILIEUX
NATURELS PROTÉGÉS
RÉSERVE FAUNIQUE
DE PORTNEUF
RÉSERVE FAUNIQUE
DES CHIC-CHOCs

RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-AURICE
 RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE
 RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN
 RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE
 DE CHARLEVOIX
 SEIGNEURIE DU TRITON (LA)
 SERVICES FORESTIERS
 FRANÇOIS MARTEL INC.
 SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA
 CONSERVATION DE LA NATURE (LA)
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
 AGRO-FORESTIÈRES DE LABELLE INC.
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
 DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
 DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
 DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET
 D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA
 RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY INC. (SCABRIC)
 SOCIÉTÉ DE GESTION
 DES RESSOURCES DU BAS-SAINT-LAURENT /
 ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
 DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
 SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION
 DE LA TOURBIÈRE DE LANORAIE INC.
 SOCIÉTÉ SYLVICOLE
 DE LA HAUTE-GATINEAU LTÉE
 STRATÉGIES SAINT-LAURENT
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DE LA RÉGION DE LA MAURICIE (U.C.C.)
 TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE
 DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
 TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC.
 VIRE-VERT
 VISION FORÊT
 ZECS QUÉBEC

LES PARTENAIRES DE PROJETS PÊCHE EN HERBE 2011-2012

ALLIANCE DES PIÉGEURS
 DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE VAL-D'OR
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE CHICOUTIMI-SAGUENAY INC.
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE LAC-BOUCHETTE
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE SAINT-JOVITE 1972 INC.
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE SAINTE-JULIE
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE VAL-D'OR
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DU LAC-BRÈBEUF
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DU TÉMISCAMINGUE CENTRE
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 LAC MÉGANTIC
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 SIEUR DE ROBERVAL
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 VALLÉE-JONCTION
 ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
 DE LA SARRE INC.
 ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
 DE SAINT-AURICE-DE-L'ÉCHOIRIE INC.
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE CONTRECCEUR INC.
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE LA MITIS
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE PLESSISVILLE INC.
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE SAINT-BASILE
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE
 SAINTE-CATHERINE, SHANNON
 ET LAC-SAINT-JOSEPH (CATSHALAC)
 ASSOCIATION DE LIBERTÉ
 ET DE PROTECTION DE LA FAUNE
 DU QUÉBEC • LES BONS AMIS
 ASSOCIATION DE PÊCHE SUTTON
 ASSOCIATION DE PÊCHEURS
 ET CHASSEURS DE LA MATAPÉDIA
 ASSOCIATION DES AMATEURS
 DE CHASSE ET PÊCHE ALOUETTE
 ASSOCIATION DES CENTRES DE PÊCHE
 BLANCHE DU LAC SAINT-PIERRE
 ASSOCIATION DES CHASSEURS
 ET PÊCHEURS DE L'ESTRIE
 ASSOCIATION DES CHASSEURS
 ET PÊCHEURS DE LA RIVIÈRE DUMOINE
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
 DE LA RÉGION DE MATANE INC.
 ASSOCIATION DES CHASSEURS
 ET PÊCHEURS DE ROUYN-NORANDA INC.
 ASSOCIATION DES CHASSEURS
 ET PÊCHEURS MANIC-OUTARDE INC.
 ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS
 DU QUÉBEC
 ASSOCIATION FAUNIQUE KIPAWA
 ASSOCIATION FORESTIÈRE
 DE LA VALLÉE DU SAINT-AURICE
 ASSOCIATION LOISIRS CHASSE
 ET PÊCHE • TERRITOIRE LIBRE,
 SECTEUR PIED-DES-MONTS
 ASSOCIATION SPORTIVE
 CHASSE ET PÊCHE D'AVIGNON
 ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
 DE LA BAIE-DES-CHALEURS
 BASE DE PLEIN AIR QUATRE SAISONS
 CAMP MARISTE
 CAMP PAPILLON
 CENTRE D'INTERPRÉTATION
 DE BAIE-DU-FEBVRE
 CENTRE DE FORMATION
 PROFESSIONNELLE DE LA BAIE
 CENTRE DE PLEIN AIR LE SAISONNIER
 CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 3066
 CHEVALIERS DE COLOMB,
 CONSEIL 12460 LACHENAIE
 CHEVALIERS DE COLOMB,
 CONSEIL DE FORESTVILLE
 CHEVALIERS DE COLOMB, 10048 DES LACS
 CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-DAMIEN-
 DE-BUCKLAND, LOCAL 298
 CLUB « LA RELÈVE, LOISIRS, CHASSE
 ET PÊCHE » DE ROUYN-NORANDA INC.

CLUB CASTOR SECTEUR NORD INC.
 CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DE DONNACONA
 CLUB CHASSE ET PÊCHE DE SENNETERRE
 CLUB CHASSE ET PÊCHE
 DU COMTÉ DE BROME
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
 DES FRONTIÈRES 1985 INC.
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
 DU COMTÉ DE COMPTON
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE
 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
 LES MOUSQUETAIRES
 CLUB DE CONSERVATION
 CHASSE ET PÊCHE DES VERTS SOMMETS
 CLUB DE CONSERVATION
 DU LAC MASSAWIPPI INC.
 CLUB DE TIR LA JOLIE TUQUE INC.
 CLUB EAU-BOIS MÉTABETCHOUAN
 CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU
 CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU
 CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-ADÈLE
 CLUB OPTIMISTE
 DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
 CLUB OPTIMISTE
 SAINT-CHARLES-DE-LONGUEUIL
 COMITÉ DE CONCERTATION
 ET DE VALORISATION DU BASSIN
 DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)
 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
 DE GIRARDVILLE
 COMITÉ DE RESTAURATION
 DE LA RIVIÈRE ETCHÉMIN
 COMITÉ DE VALORISATION
 DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
 COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE DE L'OUTAOUAIS
 COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE
 DE SHERBROOKE
 COMITÉ RÉCRÉATIF
 DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN
 COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE
 COMITÉ ZIP SAGUENAY
 COMMISSION DES LOISIRS
 DE SAINTE-MONIQUE
 COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE
 ET DES SPORTS DE SAINT-AMBROISE
 CORPORATION CAMP PLEIN AIR
 PERSONNE HANDICAPÉE DU QUÉBEC
 (BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE)
 CORPORATION D' ACTIONS ET DE GESTION
 ENVIRONNEMENTALES (CAGEQ)
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
 SOCIO-ÉCONOMIQUE
 DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
 CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES
 DES BOIS-FRANCS (PÊCHE NICOLET)
 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
 DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
 CORPORATION POUR LA PROTECTION
 DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL
 (BOIS DE BELLE-RIVIÈRE) (CPÉM)
 CORPORATION RUES PRINCIPALES
 SAINT-ROMUALD
 CORPORATION SPORTS LOISIRS WEEDON
 DESTINATION SHERBROOKE
 DOMAINE DE L'AMITIÉ INC. (LAC POUCE)

ÉCO-NATURE DE LAVAL
 (PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES)
 ÉCOLE DU VALLON
 ÉCOLE LES PRIMEVÈRES
 ÉCOLE SECONDAIRE GUILLAUME-COUTURE
 ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-GAUTHIER
 EURÊKO
 FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS
 FÉDÉRATION DES POURVOIRES
 DU QUÉBEC INC.
 FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE
 FONDATION POUR LA SAUVEGARDE
 DE LA TRUITE MOUCHETÉE
 GROUPE D'ÉDUCATION
 ET D'ÉCOSURVEILLANCE DE L'EAU
 GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-
 NATURALISTES ET PROFESSIONNELS
 EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)
 LA FAUNE ET VOUS
 (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)
 LA FAUNE ET VOUS
 (BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE)
 LA FAUNE ET VOUS (CAPITALE-NATIONALE)
 LA FAUNE ET VOUS (CÔTE-NORD)
 LA FAUNE ET VOUS
 (MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC)
 LA FAUNE ET VOUS
 (SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN)
 LA FÊTE DE LA PÊCHE THETFORD MINES
 (SECTEUR BLACK LAKE) INC.
 LE MOULIN BERNIER
 LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC.
 LES AMIS DU MARAIS DE LA RIVIÈRE
 AUX CERISES (LAMRAC)
 LES AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER
 MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIIT
 ET ÉCOLE DOMINIQUE-SAVIO
 MUNICIPALITÉ
 DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD
 MUNICIPALITÉ
 DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL
 ORGANISME DE BASSINS VERSANTS
 MANICOUAGAN
 PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES
 (ÉCO-NATURE)
 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES
 PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD
 PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
 PÊCHE SPORTIVE
 DU RÉSERVOIR BASKATONG
 PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS
 DU LAC SAINT-LOUIS
 POURVOIRIE DU LAC SAINT-PIERRE
 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC
 RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
 REGROUPEMENT DES CHASSEURS
 ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE
 RÉSERVE FAUNIQUE
 DE PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES
 RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER
 RÉSERVE FAUNIQUE RIMOUSKI

SCOUT GROUPE SEPT-ÎLES
(DISTRICT ÉPINETTE)
SCOUTS 153 POINTE PLATON
SERVICE DE GARDE CAP SOLEIL
SERVICE DE GARDE
DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE
SERVICE DE GARDE L'OASIS
SERVICE DE GARDE LA HALTE SCOLAIRE
SERVICE DE GARDE MONTAGNAC
SERVICE DES LOISIRS DE CHAMPLAIN
SOCIÉTÉ BEAUCERONNE
DE GESTION FAUNIQUE INC. (ZEC JARO)
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES INC.
SOCIÉTÉ D'ANIMATION
DE LA PROMENADE BELLERIVE
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE SCOTSTOWN
SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE
BALDWIN, COATICOOK
SPORTS LOISIRS DE MARSTON
VILLE DE L'ÉPIPHANIE,
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
VILLE DE LA TUQUE
VILLE DE LAVALTRIE
VILLE DE MONTMAGNY
VILLE DE MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE LASALLE
VILLE DE MONTRÉAL-EST
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
VILLE DE SAINT-GEORGES,
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
VILLE DE VAUDREUIL-DORION,
SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE
VILLE DE WATERLOO
VISION SAINT-AURICE
ZEC CHAUVIN
ET ÉCOLE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR
ZEC LAVIGNE

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

APEL DU LAC SAINT-CHARLES
ET DES MARAIS DU NORD INC.
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES
ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX
DE SAINT-FULGENCE INC.
CONSERVATION DE LA NATURE –
QUÉBEC INC.
CORPORATION DE GESTION DU PETIT
MARAIS DE SAINT-GÉDEON INC.
HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE BAIE LAVALLIÈRE INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT,
DE RECRÉATION ET DE CONSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-PIERRE INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,
D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE
DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.
SOCIÉTÉ DE GESTION
DE LA RIVIÈRE OUELLE
SOCIÉTÉ PROVANCHER
D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA INC.
VILLE DE BEAUHARNOIS
VILLE DE BEAUPRÉ
VILLE DE BOUCHERVILLE
VILLE DE CHÂTEAUGUAY
VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au programme Forêt-Faune, volet ravages de cerfs et volet plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC
AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES MAURICINIENNES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

André Martin

Québec, le 14 juin 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la faune du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

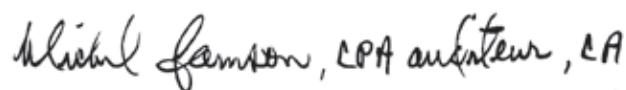
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 14 juin 2012

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	FONDS GÉNÉRAL		FONDS DES IMMOBILISATIONS		FONDS DÉDIÉ		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 824 254 \$	3 791 181 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 824 254 \$	3 791 181 \$
Collectes de fonds (note 3)	690 512	758 869	-	-	-	-	690 512	758 869
Autres contributions (note 3)	637 630	938 088	27 500	1 744	454 416	1 294 274	1 119 546	2 234 106
Intérêts	138 992	127 291	35	4	-	-	139 027	127 295
	5 291 388	5 615 429	27 535	1 748	454 416	1 294 274	5 773 339	6 911 451
CHARGES (note 4)								
Coût des projets fauniques	4 180 598	4 466 911	38 666	41 368	458 066	202 312	4 677 330	4 710 591
Frais de collectes de fonds	449 220	445 790	-	-	-	-	449 220	445 790
Frais d'administration	581 669	619 667	-	-	-	-	581 669	619 667
	5 211 487	5 532 368	38 666	41 368	458 066	202 312	5 708 219	5 776 048
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	79 901	83 061	(11 131)	(39 620)	(3 650)	1 091 962	65 120	1 135 403
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 302 805	1 244 084	1 233 415	1 248 695	3 680 968	2 589 006	6 217 188	5 081 785
Virement interfonds	(42 605)	(24 340)	42 605	24 340	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 340 101 \$	1 302 805 \$	1 264 889 \$	1 233 415 \$	3 677 318 \$	3 680 968 \$	6 282 308 \$	6 217 188 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2012

	2012			2011	
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	43 429 \$	10 146 \$	- \$	53 575 \$	63 581 \$
Placements détenus jusqu'à échéance (note 5)	2 271 505	-	-	2 271 505	-
Placements détenus à des fins de transaction (note 5)	605 047	-	-	605 047	3 007 074
Créances (note 6)	1 088 104	-	-	1 088 104	417 393
Intérêts courus	65 228	-	-	65 228	61 949
Stocks	46 984	-	-	46 984	28 989
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	3 677 318	-	-
Frais payés d'avance	44 649	4 056	-	48 705	26 649
	4 164 946	14 202	3 677 318	4 179 148	3 605 635
Placements détenus jusqu'à échéance (note 5)	2 741 304	-	-	2 741 304	3 074 221
Immobilisations (note 7)	185 608	1 250 688	-	1 436 296	1 413 142
	7 091 858 \$	1 264 890 \$	3 677 318 \$	8 356 748 \$	8 092 998 \$

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN (SUITE)

AU 31 MARS 2012

	2012			2011	
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus	748 253 \$	- \$	- \$	748 253 \$	1 152 996 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	3 677 318	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 9)	1 326 186	-	-	1 326 186	722 814
	5 751 757	-	-	2 074 439	1 875 810
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	185 608	1 250 688	-	1 436 296	1 413 142
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 10)	1 154 493	-	967 463	2 121 956	1 924 339
Solde d'affectation externe	-	-	2 709 855	2 709 855	2 869 430
Solde disponible	-	14 202	-	14 202	10 277
	1 340 101	1 264 890	3 677 318	6 282 309	6 217 188
	7 091 858 \$	1 264 890 \$	3 677 318 \$	8 356 748 \$	8 092 998 \$

ENGAGEMENTS (notes 10 et 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques Gauthier, président du conseil



Marie Lamontagne, trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012			2011	
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Rentrées de fonds					
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 582 885 \$	- \$	91 641 \$	4 674 526 \$	5 250 089 \$
Contributions gouvernementales et municipales	475 197	-	362 775	837 972	1 560 391
Intérêts reçus	135 713	35	-	135 748	121 252
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(3 889 432)	(25 500)	(458 066)	(4 372 998)	(3 939 372)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 717 795)	(13 652)	-	(1 731 447)	(1 814 800)
Intérêts versés	(5 525)	-	-	(5 525)	(5 776)
Rentrées de fonds nettes	(418 957)	(39 117)	(3 650)	(461 724)	1 171 784
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions de placements	(1 938 587)	-	-	(1 938 587)	(3 018 541)
Dispositions de placements	1 852 160	-	-	1 852 160	1 692 160
Acquisition d'immobilisations	(11 672)	(50)	-	(11 722)	(33 656)
Sorties de fonds nettes	(98 099)	(50)	-	(98 149)	(1 360 037)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Remboursement d'emprunts	-	-	-	-	(82 340)
Virements interfonds	(42 606)	42 606	-	-	-
Sorties de fonds nettes	(42 606)	42 606	-	-	(82 340)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(559 662)	3 439	(3 650)	(559 873)	(270 593)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 211 788	6 707	-	1 218 495	1 489 088
Créances interfonds	(3 650)	-	3 650	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin *	648 476 \$	10 146 \$	- \$	658 622 \$	1 218 495 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse de 43 429 \$ (2011 : 63 581 \$) et le placement détenu à des fins de transaction de 605 047 \$ (2011 : 1 154 914 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, applicables aux organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile prévue des immobilisations et la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

CONSTATATION DES APPORTS

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées (méthode du report).

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements détenus à des fins de transaction facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Fondation a choisi d'appliquer le chapitre 3861 *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation* au lieu d'appliquer les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)*, tel que permis aux organismes sans but lucratif (OSBL).

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Fondation a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

L'encaisse et le placement détenu à des fins de transaction ont été classés dans cette catégorie. De plus, la Fondation a désigné de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction les instruments financiers suivants: les créances, les intérêts courus de même que les charges à payer et frais courus.

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus au poste des produits d'intérêts. La Fondation a classé les placements détenus jusqu'à échéance dans cette catégorie.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût, après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

STOCKS

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

IMMOBILISATIONS

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

RÉGIMES DE RETRAITE

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

MODIFICATION FUTURE DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a modifié la préface des normes comptables pour le secteur public dans le but d'enjoindre aux organismes sans but lucratif du secteur public, de se conformer soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* avec les chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* sans ces chapitres, et ce, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2012. La Fondation a fait le choix de se conformer au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* avec les chapitres SP 4200 à SP 4270. Ainsi, les états financiers du prochain exercice de la Fondation seront préparés selon ce référentiel. La Fondation évalue actuellement l'impact de cette modification.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2012				2011	
	COLLECTES DE FONDS	AUTRES CONTRIBUTIONS			TOTAL	
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS GÉNÉRAL	IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	
Gouvernements et municipalités	11 804 \$	558 767 \$	- \$	362 775 \$	933 346 \$	1 503 004 \$
Entreprises	285 957	70	27 500	67 950	381 477	937 547
Particuliers	348 504	3 878	-	16 295	368 677	361 435
Fondations et OSBL	44 247	74 915	-	7 396	126 558	190 989
	690 512 \$	637 630 \$	27 500 \$	454 416 \$	1 810 058 \$	2 992 975 \$

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2012	2011
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
- Projets relatifs aux habitats	2 795 938 \$	2 798 363 \$
- Projets relatifs à la pêche et à la relève ²⁾	542 516	663 656
- Projets relatifs aux partenariats fauniques	89 765	182 828
- Projets de la Fondation ¹⁾	64 747	123 446
Traitements et avantages sociaux	581 851	599 166
Honoraires professionnels	9 889	4 946
Déplacements	12 971	12 485
Réunions, congrès et perfectionnement	4 065	2 806
Publicité et promotion	63 989	65 580
Impression et fournitures	11 255	9 060
Amortissement des immobilisations	3 612	4 396
Autres	-	179
	4 180 598 \$	4 466 911 \$

Frais de collectes de fonds

Traitements et avantages sociaux	196 101 \$	202 545 \$
Honoraires professionnels ²⁾	38 409	26 032
Commissions et redevances	4 950	6 357
Achat de biens	24 405	30 930
Déplacements	9 332	11 684
Réunions, congrès et perfectionnement	4 100	4 920
Repas / événements-bénéfice	31 286	17 894
Publicité et promotion	93 041	94 921
Impression et fournitures	20 094	19 872
Amortissement des immobilisations	2 029	2 796
Autres	25 473	27 839
	449 220 \$	445 790 \$

	2012	2011
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	399 756 \$	425 009 \$
Honoraires professionnels	8 419	14 219
Déplacements	22 443	23 125
Réunions, congrès et perfectionnement	4 422	4 941
Publicité et promotion	4 443	4 000
Loyer	106 605	106 545
Impression et fournitures	24 292	27 802
Amortissement des immobilisations	2 702	3 807
Autres	8 587	10 219
	581 669 \$	619 667 \$

- ¹⁾ Ce poste inclut des honoraires professionnels de 61 414 \$ (2010 : 87 984 \$).
²⁾ Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2012	2011
Coûts des projets fauniques		
Projets relatifs à la pêche et à la relève	760 \$	760 \$
Collecte de fonds		
Honoraires professionnels	6 965	1 741
	7 725 \$	2 501 \$

4. CHARGES (SUITE)

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2012	2011
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	25 500 \$	25 000 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	5 388	5 388
Gestion de terrains	7 778	8 424
Intérêts sur les emprunts bancaires	-	1 751
Déplacements et autres	-	805
	38 666 \$	41 368 \$

FONDS DÉDIÉ

Coûts des projets fauniques

Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	458 066 \$	202 312 \$

7. IMMOBILISATIONS

	2012			2011
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Fonds général				
Équipements	98 162 \$	85 633 \$	12 529 \$	15 845 \$
Œuvres d'art	160 005	-	160 005	155 005
Logiciels	68 092	55 018	13 074	19 154
	326 259	140 651	185 608	190 004
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 199 048	-	1 199 048	1 171 498
Droits d'aménagement	51 640	-	51 640	51 640
	1 250 688	-	1 250 688	1 223 138
	1 576 947 \$	140 651 \$	1 436 296 \$	1 413 142 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 16 068 \$ (2011 : 13 500 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains sera comptabilisé à titre de charge de l'exercice au cours duquel le terrain sera transféré.

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu le don de deux terrains d'une valeur totale de 27 500 \$.

5. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de dépôts à terme et d'obligations. Le placement détenu à des fins de transaction est rachetable et porte intérêt à un taux de 1,33%. Il vient à échéance le 8 octobre 2012. Les placements détenus jusqu'à échéance ont des échéances entre le 6 juin 2012 et le 13 septembre 2016 et portent intérêts à un taux moyen de 2,21%.

6. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 847 759 \$ (2011 : 281 515 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

8. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants :

	2012	2011
Solde de fonds au début	160 985 \$	159 965 \$
Dépôts et intérêts reçus	57 846	77 395
Déboursés et frais d'administration	(20 317)	(76 510)
Augmentation des intérêts courus	229	135
Solde de fonds à la fin	198 743 \$	160 985 \$

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

FONDS GÉNÉRAL

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	2012				2011	
	COMMANDITES REÇUES POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE	DONS AFFECTÉS	PRODUITS NETS NON UTILISÉS DES ENCANS FAUNE ET NATURE	SUBVENTIONS POUR PROJETS FAUNIQUES	TOTAL	TOTAL
Solde au début	12 700 \$	147 952 \$	85 227 \$	476 935 \$	722 814 \$	808 883 \$
Attributions de l'exercice	-	306 565	32 468	998 300	1 337 333	895 590
Constatés à titre de produits de l'exercice	(12 700)	454 517	117 695	1 475 235	2 060 147	1 704 473
Solde à la fin	(12 700)	(99 850)	(72 145)	(549 266)	(733 961)	(981 659)
Solde à la fin	- \$	354 667 \$	45 550 \$	925 969 \$	1 326 186 \$	722 814 \$

10. ENGAGEMENTS ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

FONDS GÉNÉRAL

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 464 636 \$ (2011 : 2 498 289 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2013	2 252 701 \$
2014	186 935
2015	25 000
2016	-
Solde à la fin	2 464 636 \$

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2012, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 811 140 \$ du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 154 493 \$ (2011 : 1 112 801 \$) pour pourvoir à ses engagements.

10. ENGAGEMENTS ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES (SUITE)

FONDS DÉDIÉ

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 967 463 \$ (2011 : 811 538 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2014, dont 962 943 \$ en 2013.

Au 31 mars 2012, les contrats d'aide financière signés représentaient le montant total engagé.

11. AUTRES ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2012, 2013 et 2014 pour un montant minimum de 137 060 \$ annuellement.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2013	109 871 \$
2014	110 938
2015	112 771
2016	75 181
	<hr/>
	408 761 \$

12. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

La Fondation de la faune du Québec gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Fondation est constitué de ses soldes de fonds. Au 31 mars 2012, les soldes de fonds de la Fondation s'élevaient à 6 282 309 \$ (2011 : 6 217 188 \$). En matière de gestion du capital, la Fondation a comme objectifs de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation tout en maximisant la croissance de ses activités. Les objectifs de capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent et la Fondation s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la Fondation pour le RREGOP a augmenté de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRAS de 11,54 % à 12,30 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élevaient à 67 234 \$ (2011 : 68 218 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2012, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 3 % à la date du bilan (2011 : 3 %). Aux 31 mars 2011 et 2012, le solde était nul.

JUSTE VALEUR

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

Le coût des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est fondée sur le cours du marché lorsqu'un marché actif existe. Si un cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur des placements à long terme détenus jusqu'à échéance est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables. Au 31 mars 2012, la juste valeur des placements est de 2 812 994 \$ (2011 : 3 123 284 \$).

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit de la Fondation correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances, environ 90 % des créances est à recevoir d'un débiteur. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixes, puisqu'ils assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2012, la Fondation n'a pas d'emprunt bancaire et tous les placements ont des taux d'intérêt fixes. La Fondation considère que son exposition au risque de taux d'intérêt est minime.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.



CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 — DÉFINITIONS

- 1.1** Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :
- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
 - conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
 - membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
 - administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
 - conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
 - personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 — CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1** Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2** Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3** Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

SECTION 3 — DEVOIRS DE GESTION

- 3.1** L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
- 3.1.1** L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.1.2** La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- 3.1.3** L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 3.1.4** L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 3.1.5** L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 3.1.6** L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.

3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.

3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscretes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.

3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 — CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales.

4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers, des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention.

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.2.3 Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 — L'APRÈS-MANDAT

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 — RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

La Fondation de la faune
du Québec tient
à remercier

SES PARRAINS FONDATEURS



RioTintoAlcan

SES PARRAINS

ABITIBIBOWATER
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
ASTRAL MEDIA
BONDUELLE
BORALEX
CANADIAN TIRE
CBS AFFICHAGE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE
FORESTIÈRE DU QUÉBEC
EAUX NAYA INC. (LES)
ENVIRONNEMENT CANADA –
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS
DU QUÉBEC
HABITAT FAUNIQUE CANADA
KRUGER INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

RBC BANQUE ROYALE

ROUSSEAU TIMBRES ET MONNAIES
À LA BAIE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

Merci également aux chasseurs,
aux pêcheurs et aux trappeurs
du Québec, aux détenteurs
de la carte Nature VISA Desjardins,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs
et des partenaires financiers.



Fondation de la faune du Québec

25
ans

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone: 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur: 418 643-7655
Courriel: ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

Maintenant sur Facebook.



Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100, contenant 100 %
de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo.
Procédé sans chlore et fabriqué à partir de biogaz.